

COMMISSION CONSULTATIVE - PHASE 2

MERC 10 SEPTEMBRE - CAMPANILE DE NARBONNE - 15H / 17H

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

INTERVENANTS PRESENTS

- **POUGET Christian**, Préfet de l'Aude, Préfecture de l'Aude
- **DEMULSANT Marc**, Directeur de projets LGV, Préfecture de région Occitanie
- **PINET Pascal**, Directeur général, Société de financement LNMP
- **TREVET Catherine**, Directrice territoriale Occitanie, SNCF Réseau
- **LUBRANO Stéphane**, Directeur de la mission LNMP, SNCF Réseau
- **MIS Sébastien**, Directeur adjoint de la mission LNMP, SNCF Réseau
- **WITTERSHEIM Aurélie**, Chargée de mission environnement Phase 2, SNCF Réseau
- **FESTOR Nathalie**, Responsable études Phase 2, SNCF Réseau
- **GIBBE Anne-Lise**, Responsable de la concertation, SNCF Réseau
- **BOUVIER Vincent**, Directeur des Grands Projets du Sud-Ouest / Gares Nouvelles LNMP, SNCF Gares et Connexions
- **PARDINEILLE Anne-Isabelle**, Garante de la concertation, Commission Nationale du Débat Public
- **QUEVREMONT Philippe**, Garant de la concertation, Commission Nationale du Débat Public

ELUS ET REPRESENTANTS PRESENTS

- **BARO Hervé**, 1er vice-président, Conseil départemental de l'Aude
- **BONHOMME Mireille**, Adjointe au maire, Mairie de Cuxac-d'Aude
- **BOSSIS Catherine**, Conseillère Régionale, Région Occitanie
- **BOULAIN Jackie**, Adjoint au maire, Mairie de Roquefort-des-Corbières
- **BRUN Lucas**, Directeur de cabinet, Mairie de Narbonne
- **DEGAEFF Jean-Pierre**, chargé de mission, Conseil départemental de l'Aude
- **DIEU Stéphane**, DGS, Communauté de Communes La Domitienne

- **FABRE Alain**, Vice-président, Grand Narbonne
- **HERAIL Jean-Pierre**, adjoint au maire, Mairie de Coursan
- **JANSANA Jean-Marc**, Maire, Mairie de Montredon-des-Corbières
- **LAURET Stéphane**, Directeur, SCoT du Biterrois
- **LEBRUN Lucas**, Directeur de cabinet, mairie de Narbonne
- **LECOCQ Patrick**, Adjoint au maire, Maire de La Palme
- **LEONARDELLI Julien**, Député, Parlement Européen
- **LIOT DESSAGATE Sabrina**, Directrice du pôle développement territorial, Communauté de Communes La Domitienne
- **MALQUIER Bertrand**, Président et maire, Grand Narbonne et Mairie de Narbonne
- **MAURAT Thierry**, élu, Communauté de Communes La Domitienne
- **MILHAU Didier**, adjoint au maire, Mairie de Sigean
- **MONIE Jean-Marie**, Maire, Mairie de Moussan
- **MORLON Francis**, Vice-président, Département de l'Aude
- **ORTI Stéphane**, Adjoint au maire, Mairie de Villeneuve-les-Béziers
- **PUJOL Michel**, Adjoint au maire, Mairie de La Palme
- **RAIOHO Gabriel**, Chargé de mission, Région Occitanie
- **RAMBAUD Patrice**, Chargé de missions Grands Travaux, Grand Narbonne
- **RAMONDOU Michel**, Chargé du pilotage des Grands Projets, Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- **RIO Jean-Louis**, Maire, Mairie de Bages
- **ROI Catherine**, adjointe au maire, Mairie de Bages
- **SIRVENT Sandrine**, Conseillère départementale, Département de l'Aude
- **THERON-CHET Marie-Christine**, Conseillère départementale, Département de l'Aude
- **VINCENDET Christian**, Directeur aménagement, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
- **VENOUX Nicolas**, Directeur de l'aménagement, Grand Narbonne

1. INTRODUCTION

Christian Pouget, Préfet de l'Aude

Remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance en donnant la parole à Catherine Trevet.

Catherine Trevet, Directrice territoriale Occitanie SNCF Réseau

Intervient pour réaffirmer la mobilisation des équipes de SNCF Réseau pour intégrer les évolutions du contexte et les attentes exprimées par le territoire dans les études. Elle rappelle que le rôle du maître d'ouvrage est de tenir ses engagements en matière de performance, de calendrier, de maîtrise des coûts sans toutefois prendre parti.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP

Introduit l'ordre du jour de la commission consultative, avec une présentation du projet qui sera brève afin de pouvoir consacrer tout le temps nécessaire aux échanges.

Anne-Isabelle Pardineille et Philippe Quevremont, Garants de la CNDP

Présentent le rôle des garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public pour la concertation préalable sur la phase 2 du projet. La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité et des modalités du projet.

2. POINT D'ETAPE SUR LE PROJET

L'équipe projet présente un diaporama faisant le point sur le projet :

- Point d'actualité sur la phase 1
- Une concertation préalable sur la phase 2
- Le programme d'études
- La démarche de dialogue territorial
- Préparation de la concertation préalable

Cf document en PJ, également disponible sur le site Internet du projet à la rubrique "médiathèque" / "concertation" / "2024-2025 concertation continue"

3. ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Bertrand Malquier, Maire de Narbonne et
Jean-Marc Jansana, Maire de Montredon-des-Corbières

S'étonnent de l'évocation, nouvelle, dans la présentation faite par SNCF Réseau d'un scénario « sans gare nouvelle » et souhaitent davantage d'information sur ce scénario. Ils

s'interrogent également sur le rôle des élus dans le processus de décision à l'issue de la prochaine concertation.

Anne-Isabelle Pardineille et Philippe Quevremont, Garants de la CNDP

Précisent que ce scénario a été ajouté par SNCF Réseau à leur demande. C'est bien l'objet de la concertation que de mettre sur la table l'opportunité de ce scénario afin qu'il puisse être discuté, au même titre que les autres.

Ils indiquent que ce sont les partenaires co-financeurs qui restent décisionnaires au final mais invitent les élus du territoire à s'inscrire dans une logique de débat ouvert en respectant un principe d'équité de parole afin de favoriser l'expression du public et la bonne compréhension des enjeux par tous les citoyens.

Jean-Marc Jansana, Maire de Montredon-des-Corbières

S'interroge sur les modalités d'organisation de la concertation. Il souhaite notamment savoir où se dérouleront les réunions publiques : dans les différentes communes ou bien de façon centralisée.

Stéphane LUBRANO, Directeur de la mission LNMP

Répond que le dispositif de concertation est en cours de construction avec les garants. Il pourra comporter une ou plusieurs réunions publiques de lancement suivies de réunions thématiques potentielles. L'important est de proposer une concertation au plus près du territoire, en allant notamment dans les secteurs où il y a le plus de sensibilités. Il ne s'agit pas de les éviter, mais bien de permettre à tous de s'exprimer. Il conclut en indiquant que c'est un point sur lequel les garants de la CNDP seront particulièrement vigilants.

Hervé Baro, Vice-Président du Conseil départemental de l'Aude

Introduit son propos en évoquant la question du financement. Il rappelle l'engagement du Département de l'Aude, comme celui des autres collectivités signataires, à participer au financement du projet LNMP. Il précise ensuite que les acteurs locaux ne pourront l'assumer seul sans la participation de l'Etat. Il conclut ce propos en indiquant qu'aucun des sujets qui seront présentés à la prochaine concertation n'aura de sens si les financements ne sont pas au rendez-vous.

Il insiste ensuite sur l'adhésion du Département au processus de concertation en rappelant que l'Aude fait partie des collectivités qui ont souhaité réinterroger le projet initial sur le sujet de la mixité « voyageurs - fret » et de l'adaptation au changement climatique.

Il conclut son intervention en appelant l'ensemble des collectivités à adopter une position commune sur ces différents points, position qu'elles pourront porter de façon solidaire lors de la prochaine concertation.

Pascal Pinet, Directeur général de la Société LNMP

Répond en procédant à un point d'étape, sur les trois sources de financement :

- Pour la partie collectivités (40% du financement), il souligne le rôle de la société LNMP pour sécuriser le calendrier et assurer les financements pour permettre à chacun des contributeurs de cheminer à son propre rythme sans pour autant mettre en péril le déroulement des opérations et le calendrier du projet. Un autre de ses intérêts est d'étaler la participation financière des collectivités sur 40 ans (et même potentiellement au-delà) pour limiter leur effort annuel.

Il précise ensuite qu'il est légitime qu'il y ait des débats et des interrogations au sein du conseil d'administration et insiste sur l'échéance du plan de financement des travaux comme objectif pour purger les dernières interrogations et mettre l'ensemble des acteurs autour de la table.

- Pour la partie européenne (20%), il souligne le fort niveau d'engagement de l'Union européenne au projet, qui participe déjà au stade des études à pratiquement 30% du financement. Il rappelle également le soutien exprimé par Mathieu Grosch, coordinateur du corridor méditerranéen, lors de sa visite en décembre 2024. Le projet LNMP correspond en effet à la plupart des critères pris en compte pour les prochains programmes de subventions européens : présence sur un corridor, caractère transfrontalier, mixité voyageurs - fret, résilience au changement climatique, continuité des transports militaires... Il annonce être optimiste pour aller chercher un niveau de participation européen qui soit le plus fort possible.
- Pour la partie Etat (40%), il souligne que celui-ci finance bien la concertation à venir et les acquisitions foncières dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Il constate effectivement que sur la partie études, les collectivités ont dû faire l'avance en 2024 et 2025 et que cette situation ne peut pas durer.

Cette problématique devrait se résoudre lors de la conférence « Ambition France Transports », qui se déroule actuellement sous la présidence de Dominique Bussereau et qui va décider des financements de l'Etat sur les différents projets d'infrastructures au niveau national. À cette occasion, il appelle l'ensemble des collectivités à se mobiliser et indique que la société LNMP prépare un cahier d'acteurs pour porter les enjeux de financement du projet lors de cette conférence.

Il tient à saluer le travail de SNCF Réseau qui a fait en sorte que le calendrier en vue d'une enquête publique en 2030 soit respecté.

Marc Demulsant, Directeur de projet ligne à grande vitesse auprès du Préfet de la Région Occitanie

Intervient pour rappeler le soutien de l'Etat au projet et souligner que le bouclage de son financement fait évidemment partie des priorités du préfet. Il reconnaît que l'Etat n'est effectivement pas complètement au rendez-vous sur l'ensemble des sujets, en rappelant toutefois le soutien aux acquisitions foncières (à hauteur de 13 millions d'€) et pour la concertation à venir.

Il indique que le projet est bien inscrit dans la loi d'orientation des mobilités et le conseil d'orientation des infrastructures. L'Etat a bien conscience que ce projet est essentiel, mais il est toujours utile que les acteurs locaux expriment leur soutien d'une manière consensuelle et forte, compte tenu du contexte difficile pour les finances publiques.

Il ajoute également qu'un conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport à l'automne pourra poser la question du financement des études si la situation n'était toujours pas débloquée à ce stade.

Jean-Paul Fauran, Maire de la Palme

Souhaite savoir quand les élus auront accès à des plans précis de tracé afin de pouvoir anticiper les questions qui pourront être posées par la population. Il précise que c'est tout particulièrement important pour la variante de tracé longeant le littoral qui est la plus susceptible de concerner des zones d'activités, des terres agricoles et des espaces protégés.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP

Répond que les cartes de tracé à ce niveau de précision ne seront disponibles que lors de la seconde phase de concertation qui interviendra ultérieurement. Au stade de la concertation préalable qui s'ouvrira cet automne, l'objectif est de discuter de l'opportunité et des fonctionnalités du projet. SNCF Réseau est cependant bien conscient qu'il faut pouvoir apporter un niveau de précision plus important que les grandes zones de passage qui ont été montrées lors des ateliers du dialogue territorial.

Pour la concertation préalable, il s'agira donc d'être le plus précis possible en montrant des fuseaux avec une précision de 300 / 600 mètres par exemple. Cela permettra au territoire de mieux se projeter sur les impacts. Par ailleurs, compte tenu des contraintes d'insertion spécifiques de la solution mixte « voyageurs - fret », il faudra faire preuve de transparence en indiquant les secteurs où le tracé ne pourra passer qu'à un seul endroit.

Anne-Isabelle Pardineille et Philippe Quevremont, Garants de la CNDP

Complètent la réponse en indiquant qu'ils ont relayé la même demande de précision auprès de SNCF Réseau afin de s'assurer que le dossier qui sera présenté à la concertation soit le plus intelligible possible.

Marie-Christine Théron-Chet, Maire de Roquefort-des-Corbières

Insiste sur l'intérêt de bien préciser les incidences financières propres à chaque scénario au moment de les soumettre à la concertation.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP

Répond que compte tenu des contraintes de conception plus importantes pour une solution mixte « fret - voyageurs », il sera essentiel d'apporter des éléments sur les coûts pour éclairer l'avis du territoire : qu'il s'agisse des élus ou du grand public.

Pour ce faire, des enveloppes de coûts seront bien associées aux différents scénarios présentés à la concertation. Cependant, à ce stade des études, il ne sera pas possible de rentrer dans le même niveau de précision que le scénario de référence dont le niveau d'études est beaucoup plus avancé.

Stéphane Orti, Adjoint à l'urbanisme de Villeneuve-les-Béziers

Souhaite savoir si la question du franchissement du Canal du Midi dans l'Hérault et du Canal de la Robine dans l'Aude sera évoquée lors de la concertation.

Stéphane Lubrano, Directeur de la mission LNMP

Répond que le sujet fera effectivement partie des points abordés. Il précise que SNCF Réseau travaille d'ores-et-déjà pour intégrer les préconisations formulées par l'inspecteur général sites et paysages de l'IGEDD sur les modalités de franchissement de ces deux sites. Il indique que sur Villeneuve-les-Béziers, où le tracé de la ligne nouvelle suit celui de l'autoroute, le principal enjeu sera de ne pas créer de deuxième coupure paysagère. Les contraintes sont plus importantes au niveau du Canal de la Robine, dans un environnement plus préservé de l'urbanisation. Ce franchissement devant également intégrer les potentielles modifications de tracé induites par la mixité si cette dernière est retenue.

4.CLOTURE

Stéphane LUBRANO, Directeur de la mission LNMP

Demande s'il y a d'autres questions et propose de lever la séance. Il rappelle qu'il se tient disponible pour répondre aux questions et remercie les participants pour leur présence.